



MAILLOT CHAMPION DE FRANCE

ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES



FÉLICITATIONS, VOUS ÊTES LE NOUVEAU CHAMPION DE FRANCE !

Ce titre prestigieux vous donne certains droits mais crée aussi certaines obligations.

Cette notice a donc pour but de vous rappeler quels sont vos droits et vos devoirs en tant que porteur du maillot de champion national.

Nous vous remercions de vous y conformer et, revêtu de cette tunique tricolore, nous vous souhaitons beaucoup de succès futurs.

Michel CALLOT
Président de la FFC

COULEURS

Les couleurs du maillot de champion de France doivent respecter les références suivantes :


Bleu
Pantone 281 C

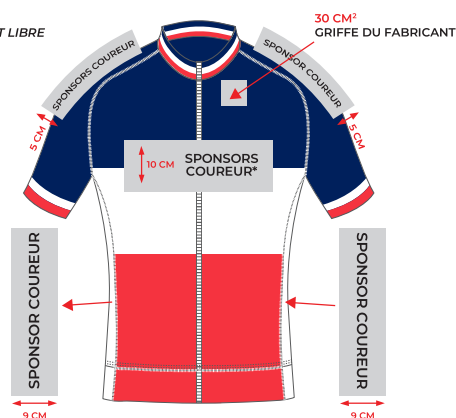

Blanc
Blanc


Rouge
Pantone Red 032C

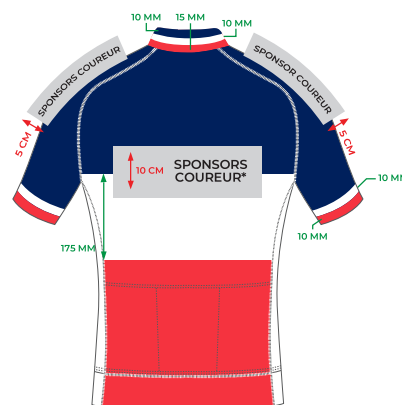
MAILLOT CHAMPION DE FRANCE MANCHES COURTES

DEVANT

* POSITIONNEMENT LIBRE



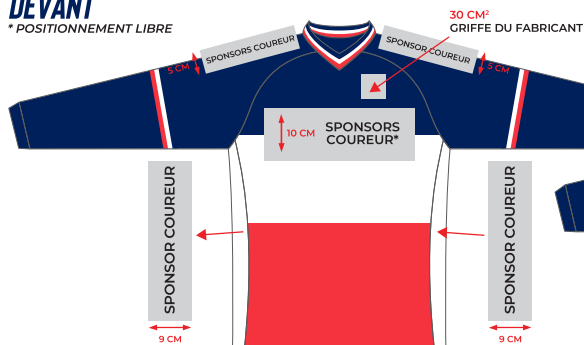
DOS



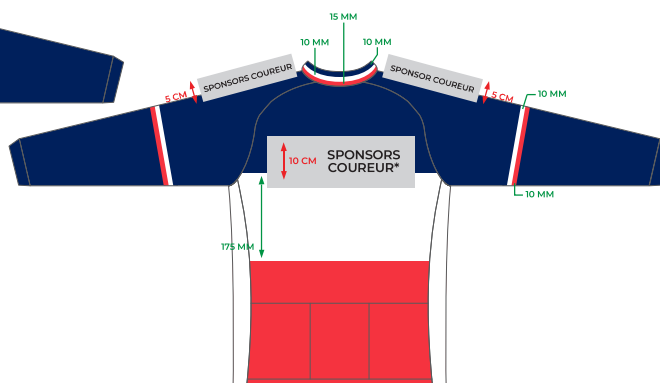
MAILLOT CHAMPION DE FRANCE MANCHES LONGUES

DEVANT

* POSITIONNEMENT LIBRE



DOS



SPÉCIFICITÉ DU MAILLOT DE CHAMPION DE FRANCE BMX

Le cas échéant, le numéro permanent UCI peut figurer sur le dos du maillot. Il est également possible d'y positionner le nom du pilote.

** Nom du pilote facultatif

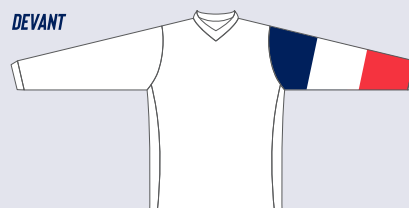
DOS



SPÉCIFICITÉ DU MAILLOT DE CHAMPION DE FRANCE DE DESCENTE ET BMX

Le pilote a la possibilité d'utiliser un maillot distinctif où la manche gauche représente le drapeau national (33% bleu / 33% blanc / 33% rouge). Aucune publicité n'est autorisée sur la manche gauche.

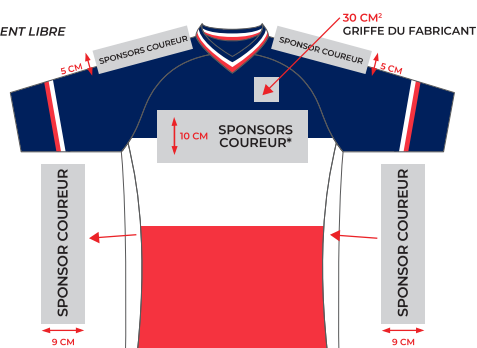
DEVANT



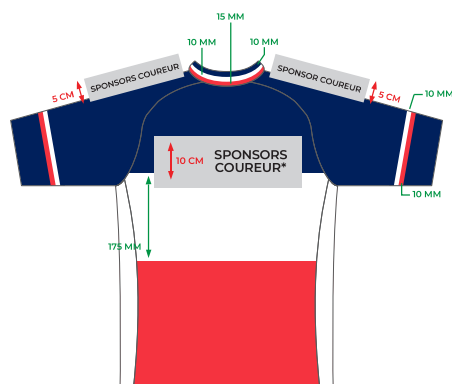
MAILLOT CHAMPION DE FRANCE MANCHES MI-LONGUES

DEVANT

* POSITIONNEMENT LIBRE



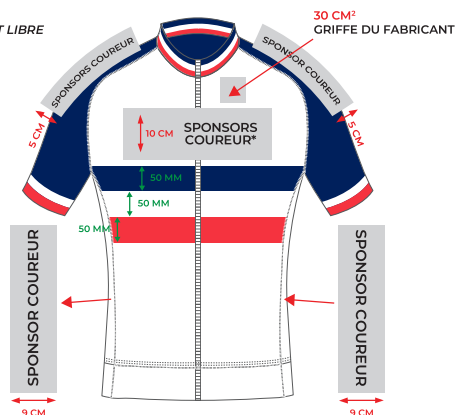
DOS



MAILLOT CHAMPION DE FRANCE MASTERS MANCHES COURTES

DEVANT

* POSITIONNEMENT LIBRE



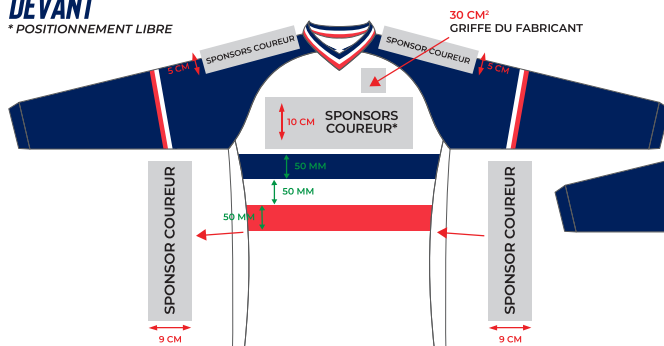
DOS



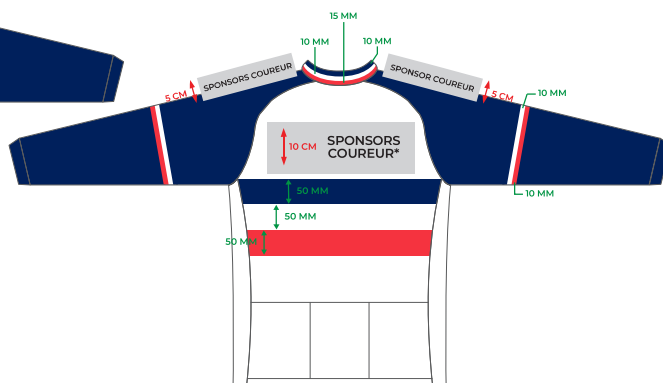
MAILLOT CHAMPION DE FRANCE MASTERS MANCHES LONGUES

DEVANT

* POSITIONNEMENT LIBRE



DOS



RÈGLEMENTS

MAILLOT DE CHAMPION DE FRANCE FFC

10.3.068

Jusqu'à la veille du championnat de France de l'année suivante, les champions de France doivent porter ce maillot dans toutes les épreuves de la discipline, de la spécialité et de la catégorie dans laquelle ils ont obtenu leur titre et dans aucune autre épreuve.

Pour l'application de cette règle, le contre-la-montre par équipe est assimilé au contre-la-montre individuel. Dans une épreuve de six jours, seuls les champions de France de l'Américaine porteront le maillot même s'ils ne sont pas associés.

Lorsqu'il n'est plus détenteur du titre de champion de France, un coureur détenteur du titre en Elite peut apposer sur le col et sur les bords des manches de son maillot et cuissard un liseré bleu blanc rouge selon les spécifications techniques fixées à l'article 10.3.070. Toutefois, il ne peut porter un tel maillot que dans les épreuves de la discipline, de la spécialité et de la catégorie dans laquelle il a obtenu le titre et dans aucune autre épreuve.

Le maillot de champion de France doit être porté en toutes circonstances, notamment lors des compétitions, des cérémonies protocolaires, des conférences de presse, des interviews télévisées des séances de signature d'autographes, des séances photos.

A l'intérieur d'une même spécialité, un champion de France titré dans une classe d'âge (Cadet, Junior, Espoir, Master) ne pourra porter ce maillot que dans les épreuves réservées à cette même classe d'âge. Une tolérance sera accordée pour les épreuves du calendrier régional et les épreuves de promotion ou spectacle. Concernant les catégories cadets, juniors, espoirs et masters, une tolérance est accordée à l'intérieur d'une même spécialité afin qu'un champion de France, d'Europe ou du Monde puisse être autorisé à revêtir l'un de ces maillots dans toutes les épreuves des calendriers régionaux, de promotion ou spectacle.

La maquette déclinée pour fabrication du maillot par le club sera soumise à validation préalable de la FFC.

Spécificité des championnats de France des Départements d'Outre-Mer (article 6.3 du règlement particulier) : Le champion de France des Départements d'Outre-Mer pourra porter le maillot (design spécifique) la ou les année(s) où il est tenant du titre et uniquement sur les épreuves se déroulant en territoire ultra-marin. La maquette déclinée pour fabrication du maillot par le club sera soumise à validation préalable de la FFC.

10.3.069

Le maillot de champion de France remis lors de la cérémonie protocolaire ne pourra comporter aucune autre publicité que celle fixée par la FFC. Le champion de France pourra faire figurer de la publicité sur son maillot dès le lendemain de la cérémonie protocolaire jusqu'à la veille du prochain championnat de France remettant en jeu le titre en question...

Sur ce maillot de champion de France FFC, les espaces publicitaires suivants sont autorisés :

- 6 Sur le devant et le dos du maillot, dans un rectangle de 10 cm de hauteur
- 6 Espace comprenant l'épaule et la manche : inscription d'une hauteur maximum de 5 cm, sur une seule ligne
- 6 Côtés du maillot : bande latérale de 9 cm de largeur
- 6 La griffe du fabricant (maximum 30 cm²) n'est permise qu'une seule fois sur le maillot et une seule fois sur chaque jambe du cuissard.

Ces espaces publicitaires sont réservés aux sponsors habituels du coureur. Le porteur du maillot de champion de France aura la possibilité d'harmoniser la couleur de son cuissard avec celle de son maillot de champion de France.

10.3.070

Les couleurs du maillot de champion national ne peuvent différer des références suivantes :

⁶ Blanc

⁶ Bleu : Pantone 281 C

⁶ Rouge : Pantone Red 032C

Le dessin, y compris les couleurs et leur disposition, de chaque maillot de champion de France est la propriété exclusive de la Fédération Française de cyclisme. Aucune modification ne peut être apportée au dessin. Néanmoins, un léger dégradé du bleu vers le blanc et du rouge vers le blanc est autorisé.

Les manches du maillot sont de couleur bleue unie sans dégradé. Sur le col, il faut prévoir un liseré tricolore bleu blanc rouge de 3,5 cm de largeur (1 cm pour le bleu, 1 cm pour le blanc et 1,5 cm pour le rouge). Les manches se terminent par un liseré blanc et rouge d'une largeur de 2 cm (1 cm pour le blanc et 1 cm pour le rouge). La bande centrale blanche du maillot est d'une hauteur de 17,5 cm. Ces dispositions techniques ne s'appliquent pas aux maillots de champions de France Masters, Vétérans et Corporatifs

ORDRE DE PRIORITÉ DES MAILLOTS

10.3.071

Sauf disposition contraire, pour toutes les disciplines, si plusieurs dispositions imposant le port de maillots différents s'appliquent au même coureur, l'ordre de priorité est le suivant :

1. Les maillots de leader de l'épreuve par étape
2. Le maillot de leader de la coupe, du circuit, de la série ou du classement UCI
3. Le maillot de champion du monde
4. Le maillot de champion continental
5. Le maillot de champion national
6. Le maillot national

Toutefois, si le leader de la coupe du monde cyclo-cross ou Trial UCI est également champion du monde cyclo-cross ou trial, il portera le maillot de champion du monde.

En tout état de cause, lors des championnats du monde, championnats continentaux, Jeux olympiques et les Jeux Paralympiques, tous les coureurs doivent porter leur maillot national.

SANCTIONS

12.10.001

Le barème des pénalités UCI s'applique aux épreuves du calendrier UCI :

- ⁶ Coureur non porteur du maillot de champion national : Amende de 2 500 à 5 000 CHF pour l'équipe.

Le barème des pénalités FFC s'applique aux épreuves du calendrier FFC et régional

12.10.002

Numéro	Infraction	Amende	Sanction
EQ11	Coureur ne portant pas le maillot de Champion de France de sa spécialité	80€	Départ refusé
EQ12	Publicité hors dimension sur le maillot de Champion de France	40€	À chaque infraction



CONTACT FFC
DIRECTION DES ÉVÈNEMENTS ET DE LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE

Directeur des évènements et de la réglementation sportive

Xavier GAVORY – x.gavory@ffc.fr

/// Responsable des épreuves de VTT

Benjamin CADET – b.cadet@ffc.fr

/// Responsable des épreuves de cyclisme sur route

Alexandre FOUREZ – a.fourez@ffc.fr

/// Responsable des épreuves cyclo-cross
et adjoint au responsable des épreuves BMX Racing

Alexis FOUCAUD – a.foucaud@ffc.fr

/// Responsable des épreuves cyclisme sur piste

Aude LEFORT – a.lefort@ffc.fr

/// Responsable de la cellule administrative
et responsable des épreuves BMX Racing

Jonathan NOYANT – j.noyant@ffc.fr

/// Chargé de développement épreuves Grand Public

Nicolas PETITJEAN – n.petitjean@ffc.fr



Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – CS 4100 – Montigny Le Bretonneux
78069 Saint-Quentin-en-Yvelines
☎ 08 11 04 05 55